

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **76 (1925)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'oxyde de carbone est un carburant constamment identique à lui-même. Ce n'est le cas d'aucun autre combustible liquide.

Les sources des carburants minéraux, même celles des huiles lourdes, s'épuisent, quelques-unes d'entre elles rapidement.

La végétation, elle, renouvelle constamment la source du carburant bois.

C'est un produit exclusivement national, le seul parmi les carburants connus à ce jour.

Si le charbon de bois est un jour détrôné par un autre produit national supérieur, à même d'évincer toutes ses qualités, nous serons le premier à nous en réjouir.

Mais nous pensons que, d'ici là, les gazogènes à charbon prendront une certaine extension, dans l'autocamionnage tout au moins.

Ce qui, à vrai dire, nous frappe, c'est l'inertie quasi totale de notre pays en présence du problème. Nous aimerions voir, sans plus tarder, les nombreuses sphères intéressées à la question (armée, postes, auto-transports, associations commerciales et industrielles diverses, etc.) s'unir pour étudier ses possibilités d'application et de développement en Suisse.

Les efforts des sphères d'activité restreinte s'effriteront.

Pourquoi ne chercherions-nous pas à organiser, en Suisse, un concours de gazogènes étrangers, puis de fours à carboniser si la première expérience donnait satisfaction ?

Ce seraient des renseignements précieux acquis, peut-être même un bon service rendu à tous les intéressés, et indirectement au pays. Nous ne pensons pas qu'ici, plus qu'ailleurs, il faille tout attendre de l'étranger.

Le carburant national suisse, quel qu'il soit, sera certainement une belle source de profits, de richesses, de plus de bien-être. Puisse-t-il nous arriver rapidement. En tout cas, il faudra bien qu'il arrive un jour.

F. Aubert.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent des 13/14 janvier, à Zurich.

Sont présents: tous les membres, excepté M. Pometta, puis à la fin de la séance: MM. Petitmermet, Knuchel, Badoux et Flury.

1° M. H. *Straumann*, ingénieur forestier, a demandé à être admis comme sociétaire.

L'admission est prononcée. Il est pris note du décès, survenu le 10 janvier, de M. G. Schwab, inspecteur forestier d'arrondissement à Berthoud.

2° Contrat avec la firme Beer & Cie à Zurich, pour la vente en librairie de la „Suisse forestière“. Il est apporté quelques modifications au premier projet, après quoi le contrat est adopté définitivement.

3° L'Association suisse d'économie forestière nous annonce définitivement qu'elle versera une subvention de 2000 fr. pour la réédition de la „Suisse forestière“, ce dont il est pris note avec remerciements à la donatrice.

4° L'impression de la 2^e édition de la „Suisse forestière“ (édition allemande) avance rapidement. L'ouvrage paraîtra dans quelques semaines. Le Comité a rédigé définitivement son avant-propos.

5° M. le professeur Knuchel présente un projet de règlement pour la publication de travaux de longue haleine, sous forme de cahiers annexes de nos deux journaux. Après discussion, le projet est admis.

6° On a continué la discussion relative à la publication d'un livre illustré, destiné à la propagande forestière parmi la jeunesse. Il est décidé de chercher à gagner des collaborateurs qualifiés pour rédiger un tel livre.

COMMUNICATIONS.

Dégâts causés aux forêts communales de St-Légier sur Vevey, par l'ouragan du 22 juillet 1924.

Les forêts de la commune de St-Légier qui avaient déjà beaucoup souffert de bris de neige, dans l'hiver 1923/24, ont de nouveau été ravagées par un cyclone, survenu le 22 juillet 1924.

Cet ouragan, après avoir causé beaucoup de mal aux arbres fruitiers dans la région de Vevey, St-Légier et Blonay, s'est divisé en deux branches. La première, remontant la rive gauche de la Veveyse, a causé quelques dégâts, peu importants, dans les forêts communales des Vaux et des Allamands. Il n'y a pas eu, dans ces boisés d'une étendue de 74 ha, des trouées proprement dites, mais seulement quelques chablis isolés, en tout 73 plantes, cubant 79 m³. La seconde branche du cyclone qui a suivi la rive droite de la Baie de Clarens a, sur son passage, presque complètement détruit une forêt appartenant à la Société des Riaux et ravagé les forêts communales de Blonay. Puis, par le col de l'Alliaz, elle s'est précipitée sur les forêts communales de St-Légier, série du haut.

Les premières atteintes sont les divisions des Mossettes, puis la montagne de Praizimavaud, propriété d'une société, qui a vu sa forêt anéantie.

Continuant sa trajectoire, le météore s'est enfin abattu sur la belle forêt de l'Issalet, dont certaines parties, après l'orage, représentaient